

République Tunisienne
Ministère de l'Agriculture, des Ressources Hydrauliques et de la Pêche
Direction Générale des forêts
(DGF)

AVIS DE MANIFESTATION D'INTÉRÊT

Sélection d'un consultant individuel pour l'élaboration de l'évaluation sociale et VBG dans le cadre du Projet de Gestion Intégrée des paysages (PGIP)
Dans les régions les moins développées en Tunisie
(PGIP)
Composante 3 : Gestion du projet, suivi et évaluation
Prêt BIRD N° 8722-TN

Le Gouvernement Tunisien a obtenu un prêt de la Banque Mondiale en vue de financer le **Projet de Gestion Intégrée des Paysages (PGIP)** dans les régions les moins développées en Tunisie et se propose d'utiliser une partie des fonds de ce prêt pour effectuer des paiements autorisés au titre de la « **sélection d'un consultant individuel pour l'élaboration de l'évaluation sociale et VBG** » géré par le Ministère de l'Agriculture, des Ressources Hydrauliques et de la Pêche (MARHP) en tant que responsable de l'exécution des composantes de ce projet.

OBJECTIFS DE LA MISSION

L'objectif global de l'évaluation sociale est d'analyser les enjeux socioéconomiques et de connaître et comprendre les interactions entre les communautés usagères / bénéficiaires et les ressources forestières et pastorales, d'identifier les facteurs qui agissent sur ces interactions et d'appréhender leurs impacts socio-économiques, et d'étudier l'existence et les formes de VBG ainsi que leurs outils de traitement ou de résolution. L'objectif particulier est d'identifier dans 13 GDA sélectionnés: i) les différents acteurs et bénéficiaires qui interviennent dans les aires forestières des groupements (GDA) sélectionnés; ii) la démographie des parties prenantes, acteurs et bénéficiaires par genre; iii) les produits exploités par genre; iv) leur mode d'exploitation par genre; v) les conditions de travail des femmes; vi) les sujets de potentiels conflits; vii) les mécanismes utilisés pour résoudre les conflits au niveau local, viii) les incidents de violence basée sur le genre; et ix) le degré de satisfaction de toutes les parties prenantes.

QUALIFICATIONS DU CONSULTANT

Le consultant doit avoir un diplôme universitaire d'au moins bac + 5 en sociologie, anthropologie, économie rurale, foresterie, ou une formation équivalente, et disposer de :

- 8 ans d'expérience dans des domaines connexes ;
- Expérience dans la conduite et la mise en œuvre d'évaluation basée sur la collecte et l'analyse de données qualitatives ;
- Expérience dans la conduite et la mise en œuvre d'évaluations sociales ou d'évaluations portant sur des questions sociales et de vulnérabilité ;
- Expérience de conduite d'études de même typologie dans des milieux ruraux;
- Compétences avérées en communication.

TERMES DE REFERENCES

Les termes de références peuvent être retirés auprès de la DGF (MARHP) sise 30 rue Alain Savary Tunis ou les télécharger du site web du MARHP à l'adresse suivante : www.agriculture.tn ou demandés par mail à l'adresse suivante : sauvegardes.pgip@gmail.com

DEMANDES D'ECLAIRCISSEMENTS

Pour bien élaborer leurs dossiers de candidatures, les Consultants peuvent obtenir des clarifications ou informations supplémentaires sur les documents du dossier de Termes de référence en demandant des informations complémentaires à l'adresse suivante et aux heures d'ouverture de bureaux.

L'adresse : Direction Générale des Forêts, Ministère de l'Agriculture, des Ressources Hydrauliques et de la Pêche, 30 Rue Alain Savary Tunis.

A cet effet, tout retrait via téléchargement sur le site web doit faire l'objet d'une confirmation par mail sur l'adresse suivante : sauvegardes.pgip@gmail.com

METHODE DE SELECTION DU CONSULTANT

Le Consultant sera sélectionné selon la méthode de Sélection des Consultants Individuels, conformément au Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le financement de Projets d'Investissement (FPI), édition de juillet 2016, mis à jour en novembre 2017 et conformément aux critères exigés au regard des présents termes de référence ».

La commission d'évaluation établira une liste des consultants ayant répondu à l'Avis de Manifestation d'Intérêt en fonction de leurs qualifications au regard de la nature de la mission.

Une offre qui ne répond pas aux critères d'éligibilité des TDR(S) ou qui n'atteint pas le seuil technique minimal de qualification de 70 points sur 100 sera rejetée à l'issue de cette première étape.

Le candidat mieux noté sera invité pour une négociation financière.

Dans le cas où plus qu'un candidat atteignent le même meilleur score, celui ayant plus d'expériences similaires exprimées par le nombre de livrables ou projets de même nature sera retenu. En cas d'égalité, ces candidats présélectionnés peuvent être invités à un entretien pour approfondir l'évaluation technique.

DEPOT DES CANDIDATURES :

Les candidats intéressés par le présent appel à manifestation d'intérêt doivent fournir dans leurs dossiers tous les documents indiquant qu'ils sont qualifiés pour conduire la mission demandée (contrats, attestations de services faits, références techniques, description de prestations similaires, brochures de présentation, etc.), et particulièrement les pièces suivantes:

- 1) Une lettre de manifestation d'intérêt au nom de Mr le directeur du l'Unité de Gestion par Objectif du PGIP ;
- 2) Des copies des diplômes ;
- 3) Un CV détaillé et signé avec des copies des pièces justificatives de l'expérience et des références ;
- 4) Une copie de l'identité fiscale du consultant.

Le dossier de manifestation d'intérêt doit être envoyé par voie postale recommandée ou par rapide poste ou déposé directement au Bureau d'Ordre de :

La Direction Générale des Forêts,
Ministère de l'Agriculture, des Ressources Hydrauliques et de la Pêche
30, Rue Alain Savary, 1002 Tunis

"A ne pas ouvrir"

«APPEL A MANIFESTATION D'INTERET POUR LA SELECTION D'UN
CONSULTANT INDIVIDUEL POUR L'ELABORATION DE L'EVALUATION SOCIALE
ET VBG DANS LE CADRE DU PROJET DE GESTION INTEGREE DES PAYSAGES
(PGIP)»

Les Manifestations d'Intérêt doivent parvenir à l'adresse mentionnée ci-dessus au plus tard le
.....25/01/2022..... à.....16H00.....

Le cachet du bureau d'ordre de la Direction Générale des Forêts fait foi.

Cependant, les consultants ne peuvent soumettre qu'une seule candidature pour le marché
faisant l'objet de cette sollicitation de manifestations d'intérêt.

23 DEC 2021

Le Directeur Général des Forêts

Mokamed BOUFAROUA

